

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 047-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.181

Déposée le: 19.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Wyrsch (Jegenstorf, PS)
Stucki (Bern, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –



Réforme de l'imposition des entreprises / Projet fiscal 17: transparence avec le principe de l'apport de capital

La Suisse est le seul pays au monde à permettre, depuis le 1^{er} janvier 2011 et la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, que des billions de dividendes de sociétés anonymes (réserves d'apports de capital) soient exonérés d'impôts.

En refusant massivement la RIE III en février 2017, la majorité des citoyens et citoyennes a montré qu'elle n'était plus prête à accepter que le service public soit en permanence démantelé pour que des groupes composés majoritairement d'actionnaires étrangers bénéficient de cadeaux fiscaux.

Les cantons seraient bien avisés de dévoiler tous les chiffres et les faits de la situation initiale dans l'optique du Projet fiscal 17, d'autant plus qu'ils réclament davantage d'argent de la Confédération (participation cantonale plus élevée à l'IFD).

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Au 31 décembre 2017, l'Administration fédérale des contributions a approuvé le versement de plus de deux billions de réserves d'apports de capital (plus de 2000 milliards) exonérés d'impôts. Peut-on exclure le blanchiment d'argent dans le canton de Berne

grâce au principe de l'apport en capital (des milliards proviennent de l'étranger et y retournent) ?

2. Quelles branches, avec des sociétés anonymes cotées en bourse ou non, ont recours au principe de l'apport en capital (PAC) dans le canton de Berne? Combien d'emplois ont-elles créés ?
3. Combien d'entreprises étrangères se sont installées en Suisse depuis l'entrée en vigueur de la RIE II en 2008 ? Avec combien d'emplois ?
4. Y a-t-il d'autres explications aux réserves d'apports de capital de plus de 2000 milliards qui ont été approuvées jusqu'à présent ? Combien d'argent a été déclaré par des SA dont le siège se situe dans notre canton ?
5. Quelle part des sommes annoncées dans notre canton provient de SA en mains Suisses et quelle part de SA en mains étrangères ?
6. Quelle part provient de holdings purs ?
7. Quelle part provient de sociétés anonymes de gestion de fortune, de financement ou d'investissement ?
8. Quelle part de sociétés anonymes unipersonnelles ?
9. A combien se chiffrent les versements d'apports de capital intervenus à l'intérieur d'un groupe ?
10. A combien sont estimées les pertes fiscales annuelles engendrées par les versements de capital exonérés d'impôts (réserves d'apports de capital) au niveau cantonal (impôt sur le revenu et part de l'impôt anticipé) et communal (impôt sur le revenu) ?

Motivation de l'urgence : Les informations demandées présentent un intérêt dans le contexte du Projet fiscal 17, qui fera prochainement l'objet d'une décision. Elles devraient être disponibles aussi rapidement que possible.

Destinataire

- Grand Conseil